



Le vendredi 4 novembre 2011,

**Communiqué**

**Najat Vallaud-Belkacem,**

Secrétaire nationale aux Questions de société

**Protection des familles homoparentales : un progrès pour la société, un problème pour la droite.**

Le Parti socialiste se réjouit de la décision rendue par le tribunal de Bayonne accordant à une femme, pacsée avec la mère de deux filles, l'autorité parentale conjointe sur ces deux enfants.

La droite peut bien estimer qu'il s'agit d'une « attaque contre les valeurs de la famille », cette décision de justice n'en reste pas moins une avancée importante pour l'égalité des droits entre les citoyens, et la protection des enfants vivant aujourd'hui dans des familles homoparentales.

Il faut rappeler que les couples de même sexe et les enfants qu'ils élèvent se voient refuser les mêmes droits et protections que les autres, pour le seul motif de l'orientation sexuelle des parents ou des adultes exerçant, de fait, une autorité parentale au quotidien. Il s'agit d'une discrimination inacceptable dans la République française.

Il faut rappeler aussi que l'interprétation et l'application de la loi par la justice française dans cet esprit d'ouverture et de progrès reste insuffisante : c'est au législateur de prendre ses responsabilités.

C'est pourquoi, dès son retour aux responsabilités nationales, le Parti socialiste s'engage à reconnaître et à protéger l'ensemble des familles, et à permettre à tous les citoyen-ne-s d'accéder enfin aux mêmes droits, et aux mêmes responsabilités de parents.

Le candidat Nicolas Sarkozy s'était engagé le faire : il n'a pas tenu ses engagements.

--

--

Service de presse

PARTI SOCIALISTE

[presse@parti-socialiste.fr](mailto:presse@parti-socialiste.fr)

01 45 56 77 23/ 78 78/ 79 96/ 79 22